

## CTM DU 28 NOVEMBRE 2018 DÉCLARATION LIMINAIRE

**Madame la Ministre, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,**

Nous voici enfin parvenus au dernier Comité Technique Ministériel de l'année 2018.

En dépit d'un contexte social actuel extrêmement tendu et qui gangrène désormais l'ensemble des territoires, et malgré l'insistance de la majorité des Organisations Syndicales représentatives des personnels Justice, qui, la semaine dernière a boycotté cette instance, à l'image et sous l'influence de ce gouvernement, vous persistez à maintenir coûte que coûte ce Comité Technique Ministériel.

L'**Union FO Justice**, tout comme l'ensemble de la parité syndicale, a parfaitement compris la manœuvre qui consiste à faire passer des textes et décrets avant l'échéance électorale du 6 décembre prochain pour favoriser le syndicat majoritaire actuel alors même qu'il ne l'a jamais été dans la filière Commandement.

Un syndicat que vous avez privilégié dangereusement depuis de nombreux mois, à tel point d'ailleurs que vous avez sciemment refusé toutes discussions sur l'évolution statutaire et indemnitaire des différentes filières avec tous les autres représentants des personnels de l'Administration Pénitentiaire.

Pour faire simple, vous avez totalement écœuré les personnels de l'Administration Pénitentiaire qui ne croient plus en votre parole et vos beaux discours. Avec un taux de surpopulation pénale jusqu'alors méconnu dans ce pays, une aggravation hallucinante de leurs conditions d'exercice et quand bien même le fait qu'ils participent activement à garantir la sécurité des lieux privatifs de liberté, ils assurent garde, entretien et réinsertion des personnes placées sous-main de justice.

N'en déplaise, ils sont 24h/24, toute l'année durant, pompiers, gendarmes, psychologues...ils ont compris qu'ils ne sont pas votre priorité et qu'ils n'ont absolument rien à attendre de vous. Si tel avait été le cas, vous n'auriez pas privé la filière surveillance d'un passage en catégorie B pour le CEA et d'un passage tout entier du Corps de Commandement en catégorie A.

Aucun d'entre vous n'a daigné entendre leur désarroi vous n'avez été capable que d'une chose : les sanctionner pour mater la rébellion ! Ce que vous a susurré à l'oreille un certain syndicat n'est pas parole d'évangile et vous allez l'apprendre à vos dépens. Cela vous servira pour l'avenir. Nous avons des propositions très concrètes à vous soumettre et, à deux reprises, vous les avez rejetées en bloc.

L'**Union FO Justice** s'inscrit depuis toujours dans tout projet viable qui vise à valoriser **TOUS LES PERSONNELS** et sans distinction mais dès lors que ces évolutions statutaires ne portent pas préjudice à d'autres. Un plan de requalification n'est en rien une réforme statutaire et sûrement pas celle attendue qui aurait permis une évolution pour l'ensemble des 28000 personnels en tenue. Ce plan ne concernera que 1850 personnels si tant est que les budgets y soient consacrés sur la période estimée des 5 ans à venir !

Ce même mécontentement est palpable chez les Personnels Techniques de l'administration pénitentiaire qui eux se voient toujours et encore dans l'attente d'une revalorisation statutaire depuis 1999 ! Qu'attendez-vous pour pallier cette injustice alors même que **FO Personnels Techniques**, majoritaire dans son corps a signé depuis le 5 mai 2017 un accord qui vise notamment à requalifier certains postes de la filière technique ? Qu'en est-il des promesses faites par la DAP portant sur des engagements en matière de régime indemnitaire, avant la bascule au RIFSEEP ? Qu'en est-il de l'augmentation de l'ICP de base ? Qu'en est-il pour les personnels techniques de la mise en œuvre du RIFSEEP qui a été imposé alors que de nombreux personnels techniques travaillent en détention au contact de la population pénale, tout comme les surveillants ? L'**Union FO Justice** est force de propositions au regard des enjeux qui doivent nous réunir en termes de fidélisation et d'attractivité des missions des personnels techniques de l'administration pénitentiaire.

Idem pour les personnels administratifs au sein desquels le sentiment d'abandon et de mise à l'écart est palpable. Cette souffrance au travail souvent décriée par l'**Union FO Justice** se caractérise par un manque d'effectifs chronique au sein des structures mais pas seulement...Manque de reconnaissance, surcharge de travail, pas de revalorisation des salaires et encore moins des primes, les personnels administratifs sont en cette fin d'année à l'agonie quelques soient d'ailleurs leur affectation au sein des services judiciaires mais plus encore dans les services pénitentiaires tant à l'échelon central que déconcentré. Une majorité d'entre eux sont totalement désabusés et ce n'est pas votre dispositif RIFSEEP qui viendra les reconforter ! Que dire de l'emploi de contractuels et vacataires dont les statuts sont fragilisés et précarisent les métiers ?...Ce sont là encore les Personnels Administratifs qui assurent leur formation...un temps de travail encore une fois trop peu valorisé.

L'**Union FO Justice** considère que l'attractivité des métiers pénitentiaires est un enjeu majeur ! Elle ne saurait s'opposer à une évolution durable des **métiers** et encore moins une reconnaissance statutaire pour une filière quelle qu'elle soit dès lors qu'elle préserve certains équilibres et garantisse un minimum d'équité entre les uns et les autres.

Aucune réforme, aucun travail de fond ne pourra être conduit efficacement sans personnel pénitentiaire motivé, quel que soit le grade. Dans la continuité de la stratégie RH du ministère, nous souhaitons par conséquent que les vraies réformes statutaires initiées soient conduites à leur terme dans les délais les plus brefs contrairement à ce qui s'est passé pour la filière insertion et probation qui pose de sérieuse question quant à l'aboutissement et surtout la mise en œuvre de textes dont on ne devrait plus discuter encore aujourd'hui au regard des délais impartis.

La confusion est conséquente pour les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation qui doutent objectivement de l'entrée en vigueur des textes les concernant en ce qui regarde leur réforme statutaire et sa mise en application au 1<sup>er</sup> février 2019.

L'**Union FO Justice** refuse de cautionner l'interdépendance d'une réforme par rapport à une autre. Il s'agit d'une pratique non écrite de la fonction publique dont les aspects dilatoires et clivants ne nous ont pas échappé.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour concernant les services judiciaires, cela n'empêchera pas l'**Union FO Justice** de vous faire part, en cette fin d'année 2018, du ressenti de nos collègues qui au sein des juridictions effectuent un travail remarquable malgré des conditions de travail qui se détériorent. Votre projet de réforme pour la Justice reflète une casse nette des services judiciaires, où le greffier, pourtant attaché à sa mission et profondément convaincu jusqu'alors de la nécessité et l'efficacité du travail qu'il accomplit au quotidien, se sent désormais littéralement le grand laissé pour compte d'une politique axée sur la communication et les faux semblants.

Rendre plus efficace notre justice pour le justiciable est une perspective à laquelle peut converger l'**Union FO Justice** dès lors que cette ambition ne s'exerce pas au détriment des fonctionnaires ou magistrats qui eux aussi ont le sentiment de n'être jamais écoutés. A tel point d'ailleurs que ce sentiment de rejet engendre des arrêts maladie qui se multiplient au sein des juridictions.

l'**Union FO Justice** condamne cette rationalisation envisagée à terme des services judiciaires, où l'usager pourra tout faire devant son petit écran. Le risque encouru à terme est celui de la fermeture des juridictions et des postes qui ne seront plus pourvus. Que dire du petit amendement sur les CPH qui va permettre la fusion entre le greffe du TPI et celui du CPH lorsque les deux sont dans la même ville. Voilà nous y sommes au TPI. La fusion des TASS et des TCI va largement vous y aider.

La création des pôles sociaux dans les TGI va faire le lit à la future fusion des CPH dans les TPI. Dernier coup de passe-passe vous avez annoncé par voie de presse une réforme de l'ordonnance de 1945, bien sûr sans la moindre concertation. Pourtant, tous les professionnels de ce secteur Justice, greffiers, magistrats, avocats, travailleurs sociaux, pendant des mois ont travaillé sur ce sujet lors de la justice du 21<sup>ème</sup> siècle.

Mme la Ministre, vous n'avez même pas daigné faire vos annonces à ceux qui ont tous les jours en face d'eux, des familles, des enfants, des délinquants à qui il faut expliquer les choses, prendre du temps, parfois et très souvent même les rassurer. A l'aune de la numérisation, et malgré le manque d'effectif des juridictions, n'oubliez pas que votre justice ne fonctionne que grâce au dévouement de ses fonctionnaires sans lesquels notre justice n'existerait plus. Au regard de cette situation qui n'est plus tenable, le Syndicat des Greffiers de France -FO, membre de l'**Union FO Justice** exige la mise en place immédiate d'états généraux des greffes en vue de recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services, des revalorisations indispensables et dignes du niveau de responsabilité exercé au sein des greffes et une reconnaissance à la hauteur de l'expérience et de la valeur professionnelle.

Nous terminerons notre propos sur une note guère plus réjouissante s'agissant **des personnels de la PJJ**.

Madame la Secrétaire générale, madame la Directrice de la PJJ,

**FO PJJ, membre de l'Union FO Justice** regrette le délitement du dialogue social. Nous ne sommes pas parvenus à vous convaincre et nous en assumons l'entière responsabilité. Notre sémantique est sans doute inadaptée et notre rhétorique trop incisive.

Le discours voltairien et la critique n'a pas sa place dans cette instance. Il serait probablement plus judicieux d'agrémenter nos propos d'un soupçon de courbette, d'un éclat de flatterie et de noyer le tout dans un voile d'hypocrisie. Si cela sert la cause de la base et permet d'être plus audible, alors ainsi soit-il.

Permettez-nous de vous adresser humblement notre parfaite admiration. Votre bravoure et votre détermination inspirent un respect sans pareil.

Grâce à vos actions pertinentes, vos réformes et votre généreuse bienveillance, la PJJ renaît de ses cendres. Il y a dans l'air, un parfum enivrant de bien être professionnel.

Le personnel de la PJJ frétille de bonheur et il ne cesse de chanter vos louanges. Nous en sommes vos fidèles témoins. Ces prolétaires du social chargés de représenter les couleurs et les valeurs de la nation vous saluent chaleureusement.

Ils vous adressent leurs prompts remerciements pour les travaux dantesques que vous avez menés dans l'ensemble des structures de la PJJ. Les professionnels et les usagers sont émerveillés par la splendeur de nos majestueuses bâtisses à l'instar du millénaire.

Ils souhaitent également manifester leurs profondes gratitude pour les réformes courageuses extrêmement bénéfiques que vous avez engagés. Le passage en catégorie A est d'un altruisme sans égal surtout sur le plan indemnitaire. L'augmentation du pouvoir d'achat laisse présager des lendemains radieux dignes des « trente glorieuses ».

Madame la Secrétaire générale, madame la Directrice de la PJJ,

Nous comprenons la décision de conduire le CTM à la hussarde, vous êtes sans aucun doute animés par la volonté inébranlable d'améliorer la condition statutaire et indemnitaire des RUE. Penser le contraire serait une hérésie.

Ne vous méprenez pas, les RUE qui battent le pavé partout en France, ne se sont pas retirés sur l'Aventin pour vous adresser des griefs. Loin de là, ils fredonnent à haute voix vos grâces et trépignent d'impatience face à la perspective d'un avenir professionnel assurément lumineux.

Madame la secrétaire générale, madame la Directrice de la PJJ :

Sachez que cet exercice est contre nature, la courtoisie ne nous sied guère. Nous préférons laisser la place aux opportunistes. Pardonnez donc notre propension au contradictoire et au débat, mais notre dessein est de nous dresser tel un rempart contre la destruction méthodique du service public.

**L'Union FO Justice continuera de dénoncer le RIFSEEP, le PPCR, Action Publique 2022 et les vellétés de réforme de l'ordonnance 45 sans passer par la voie législative habituelle.**

**S'agissant du passage en force visant à instaurer le statut de cadre éducatif. Nous voterons naturellement contre cette disposition.**

Fait à Paris, le 28 novembre 2018  
Les Représentants CTM  
de l'Union **FO Justice**